Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 508

Artikel: L'Assemblée de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses :

(Bâle, 2 et 3 octobre 1937)

Autor: E.V.-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant! Quand un homme aime véritablement, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les

VINGT-CINOUIÈME ANNÉE. - Nº 508

DIRECTION ET RÉDACTION Mⁿe Emilie GOURD, 17, rue Töpffe

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION

Mis Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

ANNONCES

SUISSE... Fr. 5...
Et numéro... 9.25
La ligne ou son espace :
Le numéro... 9.25
défirir de abenament parte de 1º fanvier ... A pair de 1º fall 100 ; il et de 100 ligne la constant parte de 1º fanvier ... A pair de 1º fall 100 ; il et de 100 ligne la constant parte de 1º fanvier ... A pair de 100 ligne la constant parte la constant par

T.-G. MASARYK.

facultés des hommes et celles



Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme 1

A l'enquête faite par la S. d. N. sur le statut civil et politique de la femme, vingt-huit gouvernements répondirent de façon plus ou moins détaillée. De leur côté, huit grandes organisations féminines internationales envoyèorganisations reminies internationales envoye-rent des mémoires documentaires, si bien que les délégués se trouvèrent en face de rensei-gnements provenant de trente-huit pays situés dans toutes les parties du monde. Dix de ces pays accordent aux femmes l'égalité de droits avec les hommes en matière de nationalité, et avec les hommes en matiere de nationalite, et vingt la leur refusent; vingt-quatre d'entre eux leur reconnaissent le droit de vote et l'éligibilité parlementaires aux mêmes conditions qu'aux hommes, et quatorze s'y opposent, alors que le droit de vote et l'éligibilité en matière municipale sont le fait des femmes dans vingtneuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur refuser. Les femmes mariées ont des droits des contracts de la leur refuser.

municipale sont le fait des fémmes dans vingtneuf pays, sept seulement ayant déclaré la leur
refuser. Les fémmes mariées ont des droits
égaux à ceux des hommes en ce qui concerne
leur domicile dans quatre pays seulement;
elles exercent la tutelle sur leurs enfants au
même titre que les hommes dans sept pays, et
possèdent dans vingt-quatre pays l'égalité de
droits en matière de propriété, de revenus et
de gains. La question du droit au travail de
la fémme a été de toutes la plus difficile à
élucider de façon précise d'après ces renseignements: il semble que dans seize pays des
restrictions sont imposées, et que dans quatorze autres la femme, mariée ou non, a le
droit de se livrer à n'importe quel travail.

Ces quelques chiffres, empruntés au rapport
officiel de Mile Hesselgren, rapporteur de la
Première Commission (questions juridiques),
montrent bien l'ampleur et la diversité du problème posé devant la S. d. N.

Mais ce problème, quelle solution lui apporter? cette documentation, à quelles fins
l'utiliser? On l'a dit ici même,² les grandes
organisations féminines internationales s'en
étaient préoccupées depuis de longs mois, et la
demande que formulaient huit d'entre elle
était la convocation d'une Conférence diplomatique internationale, en vue d'élaborer, selon
la procédure régulière de la S.d.N., eune Convention internationale instituant pour la femmeu un statut civil, politique et juridique basé
sur le principe de l'égalité des sexes ». Ce fut
donc sur cette base que la campagne commenca, sitôt obtenue de la Première Commission la désignation d'un rapporteur, faute de
quoi toute l'affaire risquait de tomber à l'eau!
C'est pourquoi toute la reconnaissance des féministes va à Mile Hesselgren, déléguée de
Suède, qui voulut bien accepter au pied levé
ces fonctions de rapporteur, pour lesquelles
l'autorité de son nom auprès des déléguées de
Suède, qui voulut bien eccepter au pied levé
ces fonctions féminines la désignaient tout spécialement, mais qui n'en constituèrent pas moins
une lourde

(La suite en 3me page)

² Voir le Mouvement, No 506



MIIe K. HESSELGREN Rapporteur sur le statut de la femme devant la S. d. N.

Encore une femme ambassadeur

Après les Etats-Unis, voici que le Mexique décide à son tour de se faire représenter par une femme auprès d'un gouvernement européen. M¹¹º Palma Guillem, déléguée du Mexique à la Société des Nations, est, en effet, d'autre part ministre plénipotentiaire à Copen-

hague.

Il est intéressant de relever à ce propos que Il est intéressant de relever à ce propos que ce sont surtout les Etats nordiques auprès desquels fonctionnent des ambassadeurs féminins d'Europe et d'Amérique. A quand une femme ambassadeur à Berne? (Il est vrai que le consul des Etats-Unis à Genève est actuellement une femme, Miss Margaret Hannah). Et à quand, surtout, une femme suisse ministre plénipotentiaire à Copenhague ou Oslo?...

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

La XXXVI^e Assemblée générale de cette grande Fédération féminine, qui vient d'avoir lieu à la frontière nord-occidentale de notre pays, a ras-semblé un nombre considérable de déléguées et de personnalités intéressées par les problèmes fé-minins. Il va de soi que, pour les membres des quatorze Sociétés féminines qui avaient invité l'Alliance à tenir ses assises à Bâle, c'était une l'annace à term ses assises à bate, cetait me occasion unique d'apprendre à connaître notre Al-liance de plus près; mais il faut relever combien de femmes d'autres régions de notre pays ont voulu, elles aussi, profiter de cette occasion, en dépit de voyages plus ou moins longs: n'avons-nous pas rencontré des représentantes de la partie italienne et de la partie romanche des Grisons? et combien n'avons-nous pas vu de celles qui, ac-tives dans le travail féministe ou social depuis des années, sont accourues des cantons welches comme de ceux de la Suisse orientale, pour se retremper dans l'atmosphère de ces réunions, consacrées au travail, c'est entendu, mais aussi à des rencontres familières dont la valeur n'est certes pas moindre. Autrefois, il est vrai, — et Mie Zellweger a évoqué ces souvenirs, alors qu'au cours de sa causerie sur le Conseil International, elle a esquissé en passant un aperçu du mouvement suisse, — autrefois, les séances de travail intense n'a-vaient pas seulement lieu le samedi après-midi et le dimanche matin, mais l'on se retrouvait encore le samedi soir pour entendre une conférence publique! Heureusement que, depuis bien des publique! Heureusement que, depuis bien des années, la coutume s'est établie, de réserver cette soirée du samedi au délassement et à ces prises de contact personnelles, à ces conversations particulières, qui sont si précieuses et si encourageantes. A cet égard, la soirée offerte par les Sociétés bâloises dans la salle paroissiale de Saint-Jean, et dont le programme avait été allégé de trop de discours et de trop de productions, a été on ne peut plus réussie, ainsi que le banquet du dimanche, qui a réuni quelque 250 déléguées et amies de nos idées dans le nou-250 déléguées et amies de nos idées dans le nou veau restaurant ,décoré avec goîtt, du Jardin zoo-logique, et auquel le gouvernement, le Grand Conseil et le Conseil communal se sont fait représenter officiellement, chacun par leur prési-

dent, ce qui mérite assurément une mention spéciale.

des femmes.

Mais le travail n'a pas souffert de ces heures de détente et d'amitié, et bien que la séance du samedi après-midi ait réclamé une grande force d'attention et de patience des participantes, celles-ci sont restées jusqu'au bout de ces cinq heures consécutives de travail, tout juste interrompues pour une tasse de thé. Notre reconnaissance va à la présidente experte et aimable de l'Alliance, M^{ile} Clara Nef (Herisau), pour la façon rapide et précise avec laquelle elle dirigea les débats et en résuma l'essentiel. Par le rapport présenté par elle, il est aisé de voir que le Co-mité de l'Alliance a eu à accomplir un vaste travail, ce qui n'a rien d'étonnant en ces temps travail, ce qui n'a rien d'étonnant en ces temps difficiles. Ses efforts pour obtenir une représentation des milieux féminins dans la Commission fédérale de contrôle des prix ont été, comme on le sait couronnés de succès, puisque Mme Schönauer-Regenass (Bâle), a été désignée pour faire partie de cette Commission: à quel point celle-ci s'est mise au courant des problèmes complexes que soulève cette question des prix, et y est compétente, c'est ce qu'a prouvé sa conférence intitulée: Du coût actuel de la vie. Il est intéressant de constater, par la documentation fournie par Mme Schönauer, que, si l'on compare notre marché avec celui des pays qui ont dévalué leur monnaic en mêm temps que nous, la Suisse n'est pas proportionnellement un de ceux qui ont eu pas proportionnellement un de ceux qui ont eu le plus à souffrir du renchérissement; actuelle-ment une atténuation des prescriptions concernant l'industrie et le commerce a amené un peu plus l'industrie et commerce à amerie un peu mande de souplesse dans l'établissement des prix, sans que soit à craindre toutefois un renchérissement injustifié des articles de première nécessité.

Le rapport du Comité mentionne encore la pétition adressée au Département fédéral de l'E conomie publique pour demander l'abaissement des prix de certaines denrées, pour les classes nécessiteuses de la population tout au thoins, ét en compensation l'élévation du taux de l'impôt sur les boissons alcooliques, pétition à laquelle ré-pondit la nomination d'une femme dans la Com-mission d'étude pour la répartition rationnelle du lait, Mme Schönauer de nouveau étant appelée à cet autre poste de confiance. Le Conseil Fédéral a également nommé une femme, M^{me} Cécile Zwahlen (Lausanne), dans la Commission fédérale pour la protection du métier de cordonnier. Mention-

L'organisation scientifique du travail et le travail ménager

Nous devons à l'obligeance d'une de nos abonnées, M^{Ile} Y. van Muydén, d'utiles détails sur la place occupée par ce que l'on a aussi appelé la « rationalisation du travail ménager » dans ces Congrès internationaux d'organisation scientifique Congres internationaux d'organisation scientifique du travail, qui se tiennent tous les trois ans dans l'une ou l'autre capitale. Et il ne paraît pas, malheureusement, d'après un article qu'elle a donné à la revue Organisation et Rendement, organe de la Commission romande de rationalisation, que notre pays se préoccupe beaucoup de tenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérét direct pour, pressure toutes les femtenir sa place dans ces débats, qui sont pourtant d'un intérêt direct pour presque toutes les femmes, sur l'organisation scientifique du travail ménager. Au Congrès de Londres, èn effet, le dernier de la série, aucun rapport n'était venu de Suisse pour la Section ménagère, alors que la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Hollande, les pays scandinaves, la Tchéroslovaguis etc. etc. avaient fourni d'inté-Tchécoslovaquie, etc., etc., avaient fourni d'inté-ressants renseignements sur leur activité, aussi bien dans le domaine de l'alimentation rationnelle que dans celui de la technique de l'organisation des travaux ménagers en ville ou à la campagne pour obtenir le meilleur rendement avec le minimum d'efforts, de temps et de frais. Or, si, en Suisse romande, nous avons encore considérable-ment à apprendre à cet égard. Il nous paraît que nos Confédérées d'outre-Sarine ont pourtant à leur actif des institutions et des groupements dont les expériences auraient pu utilement contri-

buer aux travaux du Congrès.

C'est pour éviter cette carence au prochain
Congrès d'organisation scientifique du travail,

convoqué à Washington en septembre 1938, et qui d) L'aménagement rationnel de la buanderie rucomportera, comme les précédents, une Section ménagère, — et aussi, disons-le, pour coordonner et harmoniser les nombreuses questions rentrant dans ce champ si vaste de la rationalisation du travail ménager, — qu'un mouvement se dessine actuellement dans notre pays, dont la direction a été prise pour notre Suisse romande par la Com-mission romande de rationalisation. Une demande mission romande de rationalisation. Une demande pressante est adressée par elle à toutes les personnalités et institutions s'intéressant de près ou de loin à ces problèmes, et qui pourraient lui fournir, soit des données d'ordre général sur le développement de l'organisation scientifique du travail ménager, soit des rapports sur certains points déterminés, dont on trouvera la liste ciaprès. Nous espérons très vivement que son appel sera entendu, ces questions touchant de très près toutes les femmes, ménagères isolées ou groupées en associations, professionnelles ou intellec-tuelles, auxquelles une meilleure organisation de ce travail ménager tant décrié donnerait plus de temps et plus de liberté d'esprit pour leurs au-tres tâches. Tous les renseignements à fournir à la Commission romande de rationalisation (ou inversément à lui demander si l'on désire plus de détails que n'en peut donner cet article) sont à adresser, soit à M. le professeur Ch. Burky, soit à M^{III}e van Muyden, au siège de la Commission, 30, avenue Peschier, Genève (téléphone 51.745).

Sujets éventuels de rapports la Section ménagère du prochain Congrès d'organisation scientifique du travail. (Washington, septembre 1938.)

- a) L'aménagement rationnel de la cuisine urbaine.
- b) L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
 c) L'aménagement rationnel de la cuisine rurale.
 c) L'aménagement rationnel de la buanderie urbaine.

- rale.
- e) L'aménagement rationnel de la chambre d'en-Standardisation de l'outillage ménager.
- Etude du mouvement pour la suppression des efforts inutiles.
 Utilisation de la force motrice à la maison.
- Apprentissage des employées de maisons. j)
- Rémunération, système de gages comportant des primes d'encouragement. Statut (de l'employée de maison comparé à ce
 - lui de l'ouvrière industrielle: 1. heures et conditions de travail;
 - assurance-maladie;
 - 3. assurance-maternité:
- 4. assurance-vieillesse. Statut de la ménagère comparé à celui de l'ouvrière industrielle. - Comment lui assurer les avantages de la législation sociale sur les points mentionnés sous lettre k.

 m) Utilisation 'des loisirs de l'employée de mai-
- Utilisation des loisirs de la ménagère. Importance, dans le budget familial, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ména-
- Importance, dans l'économie nationale, du temps et de l'énergie consacrés aux travaux ména-
- q) Importance, (dans le budget familial.
 - des dépenses affectées à l'entretien de la santé de la famille, et
 - 2. des dépenses nécessitées par la maladie ou le décès. Montrer, si possible, leur interdépen-

¹ Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos lecteurs qui sont appelés à travailler en faveur des droits de la femme de se procurer le document publié par la S. d. N., et qui contient toutes les réponses des gouvernements et des organisations féminines — une véritable mine de renseignements utiles. (Doc. A. 14, a), b), c) et de de principal de l'Alpinia de

nons encore l'Exposition nationale de 1939, qui sera une occasion à souhait pour l'Alliance de faire connaître son activité, ce qui va l'occuper intensément; la création d'une nouvelle Commission, celle de la paix, qui a présenté son premier rapport sur son activité consacrée surtout à la compréhension internationale et au problème des réfugiés, et disons à ce propos, qu'une délégation de femmes suisses a officiellement participé à la manifestation pacifiste des femmes hollandaises, le 18 mai dernier, des Hollandaises ayant en retour envoye un message par l'entremise d'une représentante à l'Assemblée de Bâle. Enfin, l'Aliance s'est réjouie de la nominâtion de Mile Ferrière (Genève) comme expert dans la délégation suisse de cette année à l'Assemblée de la S.d.N., et de celle de Mile de Montet (Vevey), dont il

est question plus loin. Le rapport se termine en souhaitant la bienvenue à sept nouvelles Associations, si bien que l'Alliance compte actuellement 200 Sociétés membres. Après la vue générale que ce rapport nous

Après la vue générale que ce rapport nous a donnée sur le travail accompli par le Comité et surtout par la présidente, les rapports des Commissions nous ont permis de constater que, en des matières plus spécialisées, l'activité a aussi été très grande cette année. La Commission des Lois et des Assurances sociales tout d'abord s'est occupée de l'amélioration des conditions du tra-vail à domicile, en basant son étude et ses décisions sur un projet de loi fédérale; puis elle suit de près les projets de revision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie pour empêcher que, sous prétexte que les femmes coûtent davantage que les femmes coûtent davantage que

les hommes aux caisses d'assurance-maladie, on ne revienne en arrière sur la situation atteinte jadis, grâce aux efforts de Mme Pieczynska. Tout récemment, cette Commission s'est encoré cocupée de la question des « mariages blancs »: il arrive fréquemment que des étrangères expulsées de leur pays et cherchant du travail chez nous n'en trouvent qu'en épousant 'un Suisse, et en acquérant de ce fait les droits inhérents à la nationalité suisse. Que pareils mariages n'aient rien à voir avec l'essence du mariage, et soient conclus généralement en vue d'un prochain divorce, c'est clair, mais c'est un problème difficite dont la Commission poursuivra l'étude.

La Commission d'Education a fourni à l'Autonuire des Femmes guisses une ville contribution.

nuaire des Femmes suisses une utile contribution sur ce sujet: Que pouvons-nous faire pour la dé-fense spirituelle de notre pays? et a organisé en Suisse romande toute une série de causeries en Susses romande toute une serie de causeries par Radio sur *l'éducation familiale*, sujet qu'elle dherche maintenant à faire traiter aussi par l'émetteur de Suisse-allemande. L'Office suisse des professions féminines, qui, s'il n'est pas une Commission de l'Alliance, a du moins été créé par elle, marque dans son rapport l'utilité de son activité pour défendre les professions féminies et en relever le niveau indiguous pour ne nines et en relever le niveau: indiquons, pour ne citer que cet exemple, tout ce qui a été fait par cet Office pour coordonner les dispositions sur la formation professionnelle des gardes d'enfants et gardes d'accouchées. La Commission, récem-ment fondée, mais dont l'activité est bien utile aussi, qui lutte contre les désastreux effets de la crise à l'égard des professions féminines, indique dans son rapport toute une série de cantons dans lesquels des mesures viennent d'être prises contre que l'on appelle si inexactement « le double salaire », alors que le Conseil Fédéral a refusé de prendre pareilles mesures d'exception; espérons que cette opinion sera aussi celle des Chambres fédérales. La Commission d'Hygiène, dont la création est de date également récente, a orga-nise un concours pour le texte d'une brochure de propagande sur les dangers des maladies vénériennes. Quelques travaux intéressants lui sont parvenus, mais qui doivent encore être remaniés avant de pouvoir être utilisés. Cette Commission s'occupe en outre du problème délicat de l'édu-cation sexuelle dans la famille, et prévoit à cet effet des réunions de parents d'une part, de jeu-

nesse d'autre part.

Nous avons déjà parlé de l'activité de la Commission de la paix comme de la conférence de mission de la paix comme de la conférence de Mission de la paix comme de la conférence de Mission de la conférence de la confére

ling pendant trois ans.

Les «Divers» à l'ordre du jour furent nombreux, trop nombreux. Mais on nous les présenta de façon si captivante, et ils touchaient à des questions si intéressantes, que, malgré la fa-

Les femmes dans les commissions fédérales

Mme Anne de Montet (Vevey), vice-présidente de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses, a été désignée, seule femme sur dix-sept membres, pour représenter au sein de la Commission fédérale du cinéma créée par le Département fédéral de l'Intérieur, les femmes, les éducatrices, les mères, les milieux féminins intéressés à l'industrie du cinéma. Mme de Montet est membre de la Commission du cinéma du Conseil international des femmes,

Toutes nos félicitations à notre excellente collaboratrice, membre du Comité de notre journal.



DE-CI, DE-LA

Prix littéraire.

Le prix de poésie de l'aide aux femmes de professions libérales a été attribué à M^{II} Marguerite Sapy, pour son manuscrit: Claire Fonlanet. J. V.

Un séminaire politique pour femmes.

On seminaire politique pour reimmos.

Sur l'initiative de Mem Plaminkova, sénatrice de
Tchécoslovaquie, vient de s'ouvrir à Prague un séminaire politique destiné aux femmes, où les auditrices recevront gratuitement l'instruction civique, et auront l'occasion de discuter des quetions de politique intérieure et extérieure.

S. F.

tigue, l'auditoire tint bon jusqu'au bout. M. le professeur Steiger parla au nom de la Nouvelle Société Helvétique, de l'activité en faveur des Suisses à l'étranger, qui a aussi besoin du concours des femmes; puis Mile Dora Schmidt nous introduisit, par un remarquable rapport, au cœur des problèmes soulevés par la loi fédérale sur l'âge d'admission de la jeunesse aux emplois rémunérés. La loi fédérale sur les fabriques devra être modifiée, et quelques métiers devront se soumettre aux nouvelles prescriptions fixant à 15 ans cet âge d'admission. Bien que cette loi n'entraîne pas de grands bouleversements, et qu'elle ne touche ni au travail domestique, ni au travail agricole, ni au travail demestique, ni au travail agricole, ni au travail executé dans le domicile de l'adolescent, elle dresse cependant contre elle tous ceux qui se sentent menacés: les parents, qui craignent une perte de gain, d'autres qui objectent à la période inoccupée entre la sortie de l'école et l'admission au travail, etc. Il est facile de répondre que l'on peut venir en afide aux familles nécessiteuses privées ainsi du gain de leurs enfants, et que l'on peut venir en afide aux familles nécessiteuses privées ainsi du gain de leurs enfants, et que l'on peut venir en afide aux familles nécessiteuses privées ainsi du gain de leurs enfants, et que l'on peut créer d'utiliez occupations pour les enfants durant la période intermédiaire, tâche qui peut intéresser des Sociétés féminines. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'unanimité des avis compétents se fait pour déclarer que l'adolescent entré trop tôt dans une activité rémunérée devient bien rarement un travailleur sérieusement qualifié, quelque soit son métier.

On entendit encore Mile Merz (Berne), qui mit

IN MEMORIAM

Chrystal Macmillan

On a vivement ressenti, dans les milieux féministes, aussi bien internationaux que britanniques, le décès de Miss Chrystal Macmillan, survenu le 21 septembre, dans une clinique d'Edimbourg où l'avait fait transporter un état de santé plus que précaire. On se souvient sans doute que, à la suite de troubles cardiaques graves et de leur influence sur le système circulatoire, Miss Macmillan avait dû, au cours de ces derniers mois, être amputée d'une jambe; et si vaillamment qu'elle eût supporté cette douloureuse épreuve, ses proches n'étaient pas sans inquiétude à son sujet. Cette fin rapide leur a, hélas! donné raison.

Vaillamment... c'est en effet le qualificatif qui s'applique le mieux à la forte personnalité de Chrystal Macmillan. Marchant droit devant elle, sans craintes ni hésitations, accomplissant ce qu'elle estimait juste sans s'arrêter à considérer des questions de tactique, inflexible à tel point dans l'application de ses principes, qu'elle préférait se briser contre l'obstacle plutôt que de le contourner, elle fut pendant plus de trente ains une des figures les plus en vue de notre mouvement, dans son pays comme à l'étranger. Car c'est en 1908 déjà que, graduée de l'Université d'Edimbourg, et l'un des chefs de la Fédération écosasias des Sociétés suffragistes, êlle plaida en personne devant la Chambre des Communes le droit des femmes universitaires à exercer le même suffrage que leurs collègues masculins. Cinq ans plus tard, elle devenait membre du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, et à ce titre organisa en 1920 ce Congrès de Genève, le premier après la grande guerre où les femmes de tant de pays purent renoier des relations, et qui nous permit, à nous ses collaboratrices suisses, de connaître, en même temps que son étonnante puissance de travail et ses capacités d'organisatrice, ses qualités de loyauté, de courage, de persévérance poussée jusqu'à l'entêtement, et sa conception si foncièrement anglo-saxonne du féminisme, qui s'alliait curiensement d'autre part à un très vif sentiment de la nécessité de la collaboration internationale: n'en avait-elle pas donné la preuve, durant les années de guerre, par son activité en faveur des réfugiés belges, par sa participation active aux Congrès de La Haye en 1915 et de Zurich en 1919, desquels devait sortir la Ligue de Femmes pour la paix et la liberté, et par ses voyages ainèrès des gouvernements des pays du Nord afin

d'obtenir d'eux des démarches pour hâter l'avenuement de la paix?

Mais la loi votée dans son pays peu après qu les femmes eussent obtenu le droit de vote, et qui supprimait la barrière les empêchant d'accéder à certaines professions, allait lui ouvrir un champ d'activité plus large encore. Vaillamment — ce mot revient de lui-même sous la plume — et bien qu'elle gût à cette date déjà dépassé la cinquantaine, elle entreprit des études de droit et devint avocate en 1924, ceci avec le but précis de pou voir mieux contribuer à défendre la cause de femmes sur un point qui lui tenait spécialement à cœur: celui de la nationalité de la femme. Et dès lors, Chrystal Macmillan fut la grande spé cialiste de ce complexe problème, aussi bien sur le cialiste de ce complexe problème, aussi bien sur le terrain national que dans le domaine international, possédant sur le bout du doigt le détail de chaque législation, siégeant dans d'innombrables Comités, rédigeant des rapports, dirigeant 'des députations, et apportant à cette forme particulière de son activité la même ardeur et le même mépris des obstacles. Le point culminant à cet égard fut sans doute la Conférence de La Haye, convoquée par la S. d. N. en 1930, et auprès de laquelle Miss Macmillan organisa une remarquable Conférence, privée celle-là, des organisations féminines internationales. L'année précédente, elle avait contribué à fonder à Berlin l'Open Door International, avec le but et les méthodes de travail duquel plusieurs de ses anciennes coflabora trices en d'autres domaines, sur le continent no tamment, n'ont pas toujours pu se déclarer d'ac cord — sans que ceci enlevát rien, d'ailleurs, à l'amitie et à l'admiration qu'elles éprouvaient pour elle. C'est à ce titre de présidente de l'*Open* Door International, et pour que toutes les opi-nions soient représentées dans son sein, que le Comité de correspondance pour le 'travail féminin du B, I, T. avait fait appel à son concours, et elle sespérait encore présider le Congrès convoqué à Salzbourg en juillet dernier par cet organisation, quand l'aggravation subite de son état de santé vint arrêter tout projet. C'est donc, en mêmu temps qu'à sa nombreuse famille, à l'Open Doon International, puisqu'elle en était présidente er en même charge, que vont en premier lieu l'expression de notre sympathie et l'assurance de nos regrets per-sonnels, sympathie et regrets qui s'étendent ensuite aux représentantes de tous les mouvements d'idées auxquels, sans compter, courageusement et de toute son âme, elle a pendant tant d'années consacré le meilleur d'elle-même.

E. Go.

Séraphine

(Suite et fin) 1

Que faire maintenant? Tenter de fléchir la résolution de son père? Elle connaissait trop, pour se risquer à cette démarche, l'entêtement de Kerneur, elle savait trop bien quel refus obstiné il lui opposerait, parce qu'il considérait la promesse qu'il s'était fait à lui-mêne aussi sacrée qu'un vœu à la Vierge ou à Notre-Dame d'Auray. Et pourtant la situation actuelle ne pouvait durer! et le rouge montait au front de Séraphine lors-qu'elle songeait que sa sœur, une Kerneur, vivait maintenant de la charité d'autrui. Car si déchue que fut la famille, elle n'avait jusqu'à présent jamäis rien dû à personne. Oh! que devait penser Mariejanne, là-haut dans le Paradis, d'où elle voyait tous les malheurs de ses filles. Ét même, cet asile qu'offraient à Joséphine le patron et sa femme lui était-il assuré pour longtemps? cette charge ne péserait-elle pas bientôt trop lourdement sur leur petit budget? Payer une pension? mais c'était renoncer aux économies rèvées. D'autre part, Joséphine était trop jeune pour vivre seule; de ferait-elle si Kerneur prolongeait sa vie d'ermite jusqu'au printemps? Le seul moyen de de tout arranger, c'était...

Non. Cela, Séraphine ne le pouvait pas. Dans

Non. Cela, Seraphine ne le pouvait pas. Dansun an, dans six mois peut-être. Mais maintenant, c'était impossible. Impossible.

...Sans bien savoir pourquoi, sans se faire aucune illusion sur le résultat d'une entrevue avec son père, et réalisant au contraire combien il lui serait

1 Voir les deux derniers Nos du Mouvement.

pénible de le revoir dans cette situation bizarre, Séraphine prit le chemin du dolmen. Franchissant d'abord quelques maigres champs de pommes de terre en bordure de la lande, elle atteignit bientôt la baie de Crouesty, d'où elle put voir, au sommet de la croupe arrondie du Petit-Mont, la masse sombre du dolmen se profilant sur le ciel bleu. C'était là.

Grâce à la marée basse, elle put traverser sans peine la plaine de sable humide qui s'étendait à la place de la baie enjambant des flaques d'eau, évitant des roches plates couvertes de goémon jaune. Au loin quelques femmes péchaient des crevettes. Et la saine et âcre senteur de la mer emplissait ses narines.

Autour de la chapelle, sur le flanc de la colline tapissée d'herbe rase, des moissonneurs, des femes aux coiffes blanches, travaillaient dans des champs de blé. Tous dévisagèrent curieusement Séraphine quand elle passa près d'eux, mais ne la saluèrent pas, car c'était des étrangers au bourg, venus de l'intérieur du département, et engagés pour le temps de la moisson seulement. Montant toujours, escaladant des pierres, des fragments de menhirs, elle se trouva enfin devant le dolmen lui-même qui s'accote au tunnulus.

Le dolmen du Petit-Mont n'a pas la forme curieuse et parfaite de quelques-uns des monuments préhistoriques dont cette partie de la Bretagne est si riche; des débris entassés sur le sol ont atteint sa table et l'ont transformé en une sorte de grotte, que Kerneur n'avait pas eu grand peine à aménager pour en faire une demeure rudimentaire: un tuyau de fer servait de cheminée, une planche de caisse à sucre remplaçait la porte; aux alentours, de la paille, quelques

vieilles caisses, une pioche, un livre de messe étaient épars. C'était tout.

— Et c'est là qu'habite mon père!... songea Séraphine.

gea Séraphine.

Elle appela, mais rien ne lui répondit. Elle
poussa la porte, mais ne distingua qu'une confuse obscurité à l'intérieur de la grotte. Kerneur
était absent. Sans doute avait-il été pêcher les
crabes et les coquillages qui, d'après ce que l'on
racontait au village, constituaient l'essențiel de
sa nourriture.

Avec la vague pensée d'attendre son retour, Séraphine monta jusqu'au sommet de la colline, et s'assit là, les mains nouées autour de ses genoux. Un admirable panorama s'étendait autour d'elle: d'un côté, la grise monotonie de la lande, coupée seulement par l'or pâle des champs de blé, entre lesquels pointaient çà et là des clochers de granît; de l'autre, l'Océan barrant l'horizon nacré d'une ligne de couleur intense. De petites vagues, aux crêtes pailletées de reflets, couraient très vite se briser sur la grève. Les voilures rouges de quelques barques de pêche, la fine silhouette d'un brick, le panache lointain d'un vapeur, animaient seuls l'immensité bleue.

Mais Séraphine n'admirait rien, ne regardait mê-

Mais Séraphine n'admirait rien, ne regardait même rien. La tête penchée en avant, elle s'absorbait si bien dans ses réflexions qu'un bruit de pas et de voix la fit tout à coup tressaillir: son père rentrait-il au logis ?

Non. Quatre coiffes blanches venaient d'apparaître à la file, le long de l'étroit sentier. Des moissonneuses, qui, pour un instant, interrompaient leur travail.

Ne voulant pas être vue, Séraphine recula, sans cesser pour cela d'observer les visiteuses.

Celles-ci s'étaient arrêtées devant la grotte du dolmen, se la désignant l'une à l'autre d'unr geste expressif. L'une d'elles, la plus hardie, s'avança de quelques pas, colla son œil à une fente de la planche qui servait de porte, puis recula vers ses compagnes, qui se pressèrent autour d'elle, en échangeant des réflexions dont Séraphine ne pouvait saisir que quelques lambeaux, le vent du large emportant l'écho des voix vers la lande. Un long moment durant, elles errèrent aux alentours du dolmen, se hissant sur les éboulis qui le dominaient pour plonger des regards investigateurs dans le rudimentaire tuyau de la cheminée, se montrant du doit les objets épars, les essais d'aménagements de Kerneur, riant et bavardant, avec de petits sursauts mi-effarouchés, mi-curieux, et des inflexions de moquerie dans la cadence de leur patois. Enfin, elles se décidèrent à redescendre la pente; leurs coiffes ondulèrent au dessus des blés, puis disparurent dans un repli de la lande. Et le grand silence que rompait à peine le murmure des vagues enveloppa de nouveau le Petit-Mont.

Séraphine avait compris maintenant. Ces moissonneuses étaient des étrangères, venues la uniquement pour voir de leurs yeux ce qui, au bourg, faisait l'objet de toutes les conversations, de toutes les plaisanteries, qui provoquait des jugements goguenards et amusés plus que bienveillants: la punition qu'avait choisi de s'infliger un vieil homme, non pas pour s'être grisé — à ce péché-là allaient toutes les miséricordes — mais pour avoir manqué à sa parole. Et c'était là une face de cette étrange aventure que Séraphine n'avait pas encore envisagée. Que son père, Jean-Marie Kerneur, du-

en garde l'assistance contre le danger que court le fonds constitué pour l'assurance-vieillesse et survivants d'être employé pour d'autres fins, et Mme Leuch, qui recommanda le Cours de vacances de Rheinfelden; et cette séance au programme si riche fut levée. Nous parlerons dans un pro-chain article des débats du dimanche matin.

(Traduit de l'allemand.) F V-A

Le Président Masaryk et les droits de la femme

On sait que le grand homme d'Etat, auquel On sait que le grand homme d'Etat, auquel les femmes de son pays ont rendu un émouvant hommage, était un féministe convaineu, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, notre cause étant avant tout une cause de simple équité à laquelle une personnalité comme celle de Masaryk ne pouvait pas ne pas se rallier. Nous sommes heureuse de publier à cette occasion quebques extraits d'un article que nous envoie de Prague une de nos lectrices, et qui permet de saisir sur le vif la pensée de l'ancien président sur la place de la femme dans la société moderne:

cien président sur la place de la femme dans la société moderne:

L'homme et la femme sont égaux. Car les différences qui existent entre eux ne sont pas telles que l'on puisse parler d'une inégalité naturelle. Ces différences sont physiologiques, et c'est en se basant sur elles que l'on suppose que la femme est physiquement plus faible que l'homme: c'est possible, mais si l'on voit de près à quel 'point cette « faible femme » est exploitée, on se rendra compte que, si la force de la femme est autre que celle de l'homme, la femme n'est pas toujours la plus faible des deux. Pour élever ses enfants dans des conditions parfois bien difficiles, pour accomplir son travail dans des écoles ou dans des bureaux, il lui faut un système nerveux bien plus solide que celui de l'homme.

Quant à l'intelligence et à la moralité, hommes et femmes sont égaux. L'intelligence de l'homme n'est pas plus développée que celle de l'homme n'est pas plus développée que celle de la femme; en effet, si on ne mesure pas cette intelligence d'après le savoir, acquis souvent par routine des siècles durant, on avouera que nos mères et nos femmes savent penser aussi bien que nous marquant ainsi leurs capacités, leur maturité d'esprit et leur perspicacité.

Il n'y a pas de différence non plus entre l'homme et la femme au point de vue moral. Parler de la moralité plus élevée de la femme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, ain d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes se sont développés de tout temps en commun, et leur influence s'est réciproquement exercée entre eux. Il est donc impossible que le niveau moral ou intellectuel de l'un ou de l'autre varie suivant le sexe. L'inégalité qui existe entre eux ne provient pas, par conséquent, de leur nature même, mais d'une évolution historique à rebours, car l'on peut dire que l'une des grandes fautes commises à travers les siècles a été cette oppression de la femme.

Hommes et femmes ont les mêmes devoirs socialux. Car, actuellement, le problème social est d'une telle importance que la collaboration des deux sexes est indispensable pour arriver à sa solution. Ce problème n'est pas davantage un sport philanthropique ou humanitaire, mais une activite sérieuse dont le but est la justice sociale. C'est pourquoi la femme doit connaître et compendre les questions sociales et politiques de son temps, et par conséquent participer activement à la vie publique.

Marie Buresova.

MARIE BURESOVA

quel elle tenait l'orgueil de sa famille, fût ainsi passé à l'état de curiosité dans tout le pays, qu'il fât devenu la risée de tout le village, qu'il fût traite de détraqué, de fou... c'en était trop. C'était l'humiliation suprême qui dépassait toutes les

autres. Kerneur, lui, probablement, ne se doutait de rien, ignorait tout, absorbé qu'il était par la scule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, de rien, ignorait tout, assorbe qu'il etait par la seule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, Séraphine, elle, qui, par cette abdication de son père, se trouvait investie de la responsabilité de chef de famille, elle ne pouvait plus supporter cette honte sur son nom. Il fallait sur le champ ramener Kerneur au bourg, le réinstaller dans sa maison, lui arracher, avec un serment de so-briété, la promesse formelle de renoncer pour toujours à cet extravagant châtiment. Il le fallait

toujours à cet extravagant châtiment. Il le fallait.

La tête en feu, elle se leva, prête à courir. Mais
une idée subite l'arrêta, une voix parla en elle:

Et toi?

Et elle? Eh bien! elle rejoindrait le lendemair

ses patrons à Vannes, 'ainsi qu'il avait été con-venu; elle travaillerait, économiserait... Qu'y avaitil de changé à ses plans?

Mais la voix intérieure lui disait avec insis-

Non. Quelque chose est changé. Au fond, tout ceci, c'est ta faute.

Elle se révolta d'abord. Sa faute? ah! mais on... Puis elle réfléchit, puis elle écouta la voix. et, très vite, avec la candeur des âmes simples et droites, elle s'accusa.

C'était sa faute, en effet. Si elle avait résisté à C'était sa faute, en effet. Si elle avait resiste a la tentation de quitter Port-Navalo, elle aurait continué à veiller sur son père, et l'aurait empè-ché de violer son serment. N'étant pas coupable, il n'aurait pas cherché à se punir, et vivrait main-

Les femmes et la Société des Nations Le statut de la femme

(Suite de la 1re page.)

Chose à relever, une fois cette nomination obtenue, la Première Commission, qui, dans sa première séance avait paru ne guère s'inté-resser à la question du statut de la femme, la considéra alors tout à fait sérieusement, et les débats prirent une amplitude vraiment re-marquable. Deux courants ne tardèrent pas à se dessiner nettement: d'une part plusieurs dé-légués se déclarèrent favorables à une Convention internationale d'égalité des droits, réfutant sur une solide base juridique les arguments opposés, et d'autre part, nombre de ceux qui, soit personnellement, soit forcés de suivre les soit personnellement, soit forcés de suivre les instructions de leurs gouvernements, manifestèrent ne pas pouvoir se rallier à cette idée, exprimèrent cependant leur conviction en l'équité de notre cause: la déclaration du professeur Bourquin (Belgique) fut à cet effet une profession de foi féministe d'une émouvante inspiration. Il faut aussi signaler tout spécialement le remarquable discours de M. Cassin (France), les interventions de M. Pella (Roumanie) vice-président de la Commission dont le concours fut inappréciable, de Mr. Hearne (Irlande), de Mr. Beckett (Gde-Bretagne) qui bien qu'opposé à une Convention générale apporta à plusieurs reprises un élément utile aux porta à plusieurs reprises un élément utile aux débats, de Mr. Bailey (Australie), de M. Soub-botich (Yougoslavie), qui fut l'un des plus fervents défenseurs des droits de la femme, et naturellement de celles des femmes délé-guées qui siégeaient à cette occasion à la Première Commission, et dont quelques-unes comme M^{mes} Kollontay (U. R. S. S.) et Ber-nardova (Tchécoslovaquie) prirent autant à cœur que nous le succès de cette campagne.

cœur que nous le succès de cette campagne.
N'y eut-il donc aucune opposition? et n'avons-nous entendu du haut de la tribune que des
paroles favorables? Cela aurait été trop beau.
Mais ce qu'il faut relever, c'est que cette opposition porta dans la majorité des cas plutôt sur
une question de méthode que sur une question
de principe, que tous les délégués reconnurent de principe, que tous les délégués reconnurent — ou parurent reconnaître implicitement — la valeur de notre revendication, et que s'il en est qui s'opposèrent à l'élaboration actuelle d'une Convention d'égalité des droits, tous se rallièrent aux conclusions du rapport de M^{Ile} Hesselgren et à la constitution d'un Comité d'experts. La résolution en effet qui fut adoptée serve expectifien au une det feit qui fut adoptée d experis. La resolution en effet qui fut adoptee sans opposition aucune (et qui contient ce considérant dont l'importance est à notre avis capitale; constatant le fait que d'une manière générale l'évolution du droit marque une tendance vers l'égalité entre les sexes) aboutit à la demande de nomination par le Conseil de la S. d. N. d'un Comité restreint d'experts des deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire lui-même, mais de faire faire par des institu-tions compétentes, une étude d'ensemble dénons competentes, une etude d'ensemble de-taillée sur la condition juridique de la femme dans les divers pays du monde, telle qu'elle résulte du droit national et de son application.

— ... Et vous êtes satisfaites de cette déci-sion! nous a-t-on déjà dit de divers côtés. Et vous estimez que c'est un succès? Un Comité

de plus: un enterrement de plus!...

— Que non pas. Et ceux qui parlent ainsi prouvent seulement qu'ils connaissent peu ou mal la procédure et les possibilités de la S.

tenant comme tout le monde au bourg, estimé et respecté comme autrefois. Clairement et nette-ment les faits s'enchaînaient devant elle. Oui, c'était sa faute.

Eh bien! elle aussi se punirait. Son père avait renoncé à son intérieur, à sa vie de famille, à la compagnie de ses amis; elle arracherait de son cœur ses rêves et ses espérances. Elle ne penserait plus à Léopold, elle s'efforcerait d'oublier qu'une fois il lui aurait été possible d'être sa femme. Ses modestes gains, elle les consacrerait aux siens, sans songer plus à elle-même; au foyer reconstruit elle reprofesser de la vier de la consecretait aux siens, sans songer plus à elle-même; au foyer reconstruit elle reprofesser de la vier de la consecretait en en la consecretait en la consecretait en en la consecretait en la consecretait en en la consecretait en en la consecretait en la consecr reconstruit, elle remplacerait sa mère. Elle entourerait son père d'un tel respect filial, qu'au bourg on finirait par comprendre, comme elle la comprenait maintenant, la naïve et touchante grandeur de ce châtiment volontaire. Et ainsi, sacrant tout entière à ce rude devoir, elle expie-rait cette brève heure d'égoïsme.

Les âmes sont fortement trempées, là-bas, dans la vieille Armorique. Aussi Séraphine ne faiblit-elle point devant son sacrifice.

Longtemps, elle resta assise au sommet du tumulus. Quand fraîchit la brise du soir, elle se leva et descendit la pente. Dévotement, en passant devant le chapelle de Crouesty, elle murmura une prière; puis, d'un pas alourdi par la fatigue, elle

traversa la baie.

La marée montait maintenant et les vagues bondissaient sur le goémon des roches.

(Le manuscrit de cette nouvelle 'était şigné : Jacqueline Sorges).

Le dernier en dale des grands Congrès fémi-nins qui se sont tenus cet été à Paris, à Pocca-sion de l'Exposition internationale, a été edut des Guildes de Coopératires. Voici l'essentiel de ce qu'écrit à ce sujet, dans le Coopérateur ge-nevois, une de nos collaboratrices, Simone Pierre, qui est en même temps une fervente coopératrice, et qui fut à Paris l'une des représentantes de notre mouvement suisse:

... 2 septembre 1937, journée étouffante de chaleur, les coopératrices de tous pays s'assem-blent dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, sous la présidence de la plus coura-geuse, de la plus dévouée, de la plus passionnée des coopératrices: Emmy Freundlich. Le Congrès est ouvert. Féminin, il commence par un chant d'ouverture — et c'est l'ordre du jour chargé pour deux journées... Présentation tout d'abord d'une nouvelle venue,

Presentation tout d'abord d'une nouveile venue, qui est en même temps l'hôte du Congrès : la Guilde française des coopératrices, dont la présidente résume l'ambition élevée : travailler, en supprimant les conflits économiques, à supprimer d'autres conflits, construire un monde humain. Puis très beau discours de la présidente, Emmy Freundlich, qui souligne les progrès de la Guilde (deux nouvelles Guildes ont encore vu le jour en Roumanie et en Nouvelle-Zélande, les femmes d'outre-mer montrant un grand intérêt pour l'i-déal coopératif), et trace un magistral exposé des principes et de la situation du mouvement coopératif, et des raisons pour lesquelles les feml'égalité au principe de la force, assurer l'égalité regaine au principe de la force, assurer regaine sociale « à chaciun selon ses besoins », assurer entre les nations l'égalité économique qui supprimera les guerres, obtenir pour la femme l'égalité des responsabilités qui leur permettra de mieux travailler au développement du mouvement et à l'avenir de leurs enfants. « Lorsqu'il y aura à manger pour tous, la paix régnera dans chaque aution et conduire à la paix régnera dans chaque aution et conduire à la paix régnera dans chaque nation et conduira à la paix internationale. » — Enfin, après les souhaits de l'Alliance coopérative internationale, sont débattues et votées en trois séances les questions d'organisation et les trois

résolutions présentées au Congrès.

Ces trois résolutions résument bien les préoccupations féminines énoncées par la présidente, La première: *Jeunesse et Coopération*, demande que l'on fasse de plus en plus appel aux jeunes dans le mouvement, qu'on s'efforce de leur donner des connaissances d'économie sociale et une

Les Congrès de l'été éducation coopérative, que des contacts soient prévus à ce sujet avec l'école, que des cours don. La Guilde internationale des coopératrices nés dans des institutions d'Etat soient établis, etc., etc. La deuxième: Position de la femme dans le Mouvement coopératif, déclare la collabo ration des femmes nécessaire au mouvement co-opératif. Pour qu'elle puisse devenir efficace, il faut que les femmes obtiennent: 1. l'égalité des droits; 2. le droit d'élire leurs candidats à toutes fonctions; 3. une représentation garantie par les statuts. La troisième: Résolution d'urgence sur la Paix et le Désarmement, transmet l'appel an goissé des mères et des femmes coopératrices devant les dangers de la situation présente, af firme leur foi dans la Société des Nations. Elle s'accompagne d'une résolution de sympathie en vers les coopérateurs et les coopératrices souf frant en Espagne.

Pour parler de la paix, certaines oratrices trou-vèrent des accents directs et touchants. La discūs-sion autour des deux autres résolutions se ressentit davantage du décousu inhérent au « genre congrès », aux traductions, etc. Rien de très neuf de très hardi ou de très féminin, au sens généde tres hardi où de tres feminin, au sens gene-reux du terme, ne surgit des débats. Aucune mère, aucune éducatrice ne définit clairement ce que doit être en soi une éducation coopérative positive des jeunes, ne souligna le côté désinté-resse, libre de toute idée de propagande, que doit conserver, pour rester digne de l'idéal coopératif, cette éducation faite pour les jeunes. Et aucune coopératire, m'établit pour plus nettement ce que coopératrice n'établit non plus nettement ce que doit être le rôle de la femme dans la coopération, ce rôle pour lequel elle revendique une libre position. En face des droits réclamés, il serait beau pourtant de voir définir les devoirs pour l'accomplissement desquels ces droits sont récla més, et le rôle si prépondérant de la femme dans le domaine économique et social, qui à lui seul légitime les revendications! Dans nos pays un peu arriérés quant au féminisme, c'est dans la mouvement coopératif que la femme le plus facimouvement cooperatit que la temme le plus faci-lement à pu se frayer une voie, obtenir des res-ponsabilités, c'est donc dans un congrès coopé-ratif que les féministes pourraient le plus facile-ment laisser la place à l'utile et nette définition du rôle qu'entendent jouer les coopératrices avec les coopérateurs dans les plus fructueuse des collaborations. Car, comme le dit si justement la doyenne de nos coopératrices suisses, Mme Treub-Cornaz, dans son message adressé au Congrès des coopératrices, « le meilleur travail dans tous les domaines est celui qui se fait dans une étroite collaboration de la femme et de l'homme ».

Simone Pierre.

d. N. Car la décision de nommer ce Comité d'experts a d'abord l'avantage, et comme l'a fort bien relevé M. Politis, le président de la 1re Commission, de placer la question sur un terrain pratique, de la faire sortir du brouillard des déclarations vagues et de l'acheminer vers des buts concrets. Et en second lieu, la fameuse Conférence diplomatique internationale que demandaient les organisations fémi-nines n'aurait pu être convoquée de la sorte tout de go, et la nomination d'un Comité d'extout de go, et la nomination d'un Comité d'experts aurait été de toutes façons inévitable. Cette décision constitue donc la première marche de l'échelon, la première étape de la route. Car une fois ce travail mené à bien, la porte est ouverte, soit à une Convention générale, soit à des Conventions, sur des points précis, Conventions qui ne peuvent tomber du ciel à l'improviste, mais pour lesquelles un travail de préparation scientifique est indispensable. Et cette procédure ayant été toujours suivie pour les autres Conventions élaborées par la S. les autres Conventions élaborées par la S. d. N. (voyez par exemple la Convention sur l'esclavage, voyez celle sur la traite des femmes d'âge majeur), le fait que le statut de la femme prend le même chemin marque l'im-portance qu'ont finit par lui reconnaître bon nombre de ceux qui, en 1935 encore, sounombre de ceux qui, en 1935 encore, sou-riaient dédaigneusement de nos efforts.

Car le rapport et la résolution instituant ce Comité d'experts ont été votés sans oppo-sitions, avons-nous dit, à la I¹⁰ Commis-sion d'abord, par l'Assemblée en séance plé-nière ensuite, et le crédit nécessaire à ces tra-

mere ensunte, et le crédit nécessaire à ces tra-vaux adopté par la Commission du budget. C'est évidemment un succès. Et pourtant toutes les délégations n'étaient pas d'accord à cet égard, et une en tout cas l'avait fait savoir. C'est pourquoi nous tenons d'autant plus à remercier ici M. Gorgé, dé-légué de la Suisse à la Ire Commission, de s'être abstenu lors du vote final, et de n'avoir s etre asstenu lors du voie el mai, et en avoir pas nui par un vote opposé à notre succès. Et si son discours n'était évidemment pas celui d'un féministe, et a de ce fait provoqué la véhémente désapprobation de nombreuses étrangères, il faut d'autre part lui reconnaître le mérite d'avoir énoncé deux indiscutables véle merite d'avoir enonce deux indiscutables ve-rités: la première, et dont nous sommes per-suadées autant que lui, c'est que ce n'est pas une Convention internationale qui nous don-nera le vote des femmes en Suisse, et la se-conde, c'est que ce vote, si les femmes chez nous le voulaient fermement, elles l'auraient. Combien de fois, en effet, n'avons nous pas réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du pro-blème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citovennes (osonsnous dire aussi des contribuables?...), de ligences, et des consciences. Cet aspect-là de ngenees, et use consciences. Cet aspect-la de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide miseres a soulager a travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme un farmes formes que ses posses. ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

P. S. La place nous manque complètement pour donner d'autres détails sur la campagne menée par les organisations féminines et dont notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, fut véritablement l'âme, Mentionnonsen seulement deux épisodes: le déjeuner très brillant offert aux chefs de délégations et aux membres de la Ire Commission, et dont les brefs discours de Mrs. Asbhy et de M. Pella furent le point culminant; et l'audience accor dée par l'Aga Khan, président de la XVIIIe Assemblée, à une délégation de ces organisations, audience au cours de laquelle il manifesta le plus sympathique intérêt aux revendications féministes.